MAIRIE DE LAHAS

75 route de Saint André
Au village
32 130 LAHAS

Téléphone :
05 62 62 35 13
Courriel :
contact@lahas.fr
Permanence :
lundi et vendredi,
de 13h30 à 17h30
Site web :
www.lahas.fr

Premier rang, de gauche à droite :
Stéphane HAJZLER (stephane.hajzler@lahas.f),
Thierry BIRAN (deuxième adjoint, thierry.biran@lahas.fr),
Charlotte OUZILLEAU (charlotte.ouzilleau@lahas.fr),
Muriel LEBOURGEOIS (première adjointe, muriel.lebourgeois@lahas.fr),
Marjorie LOPEZ-IRALA (marjorie.lopez-irala@lahas.fr),
Yves-Marie CORFA (yves-marie.corfa@lahas.fr)
Deuxième rang, de gauche à droite :
José SIMORRE (jose.simorre@lahas.fr),
Nicolas DESTIEUX (nicolas.destieux@lahas.fr),
Florent METRA (florent.metra@lahas.fr),
Gérard FAURÉ (gerard.faure@lahas.fr),
Pierre DANOS (maire, maire@lahas.fr, 06.30.15.26.06).

Les commissions

Communautaires (3CAG)	Externes	Internes
Finances : Marjorie LOPEZ-IRALA (sup Pierre DANOS)	**Secteur Intercommunal d'Énergie de la vallée de la Save :** Florent METRA et Charlotte OUZILLEAU	**Écoles :** Marjorie LOPEZ-IRALA
Voirie, assainissement non collectif, environnement : Gérard FAURÉ (sup Yves-Marie CORFA)	**Syndicat des Eaux Barousse Comminge Save :** Muriel LEBOURGEOIS et Nicolas DESTIEUX (sup José SIMORRE et Florent METRA)	**Entretien espaces verts et cimetière :** José SIMORRE et Stéphane HAJZLER
Tourisme, Internet : Charlotte OUZILLEAU (sup Pierre DANOS)	**Ordures ménagères (SICTOM) :** Nicolas DESTIEUX et Gérard FAURÉ (sup Marjorie LOPEZ-IRALA et Florent METRA)	**Communication :** Marjorie LOPEZ-IRALA et Pierre DANOS
Développement économique, aménagement du territoire : Thierry BIRAN (sup José SIMORRE)	**Pays Porte de Gascogne :** Yves-Marie CORFA (sup Gérard FAURÉ)	**Agricole, environnement :** Yves-Marie CORFA et Gérard FAURÉ
Social : Muriel LEBOURGEOIS (sup Charlotte OUZILLEAU)	**Correspondant défense :** Stéphane HAJZLER	
	Délégué Pole Emploi : Pierre DANOS	

MAIRIE DE LAHAS

Compte rendu municipal 2020

Année 2020, N° 1

Dans ce numéro :

Budget **2**
Adressage **5**
Vivre ensemble **6**

Le mot du maire

2020, quelle année bouleversante vient de s'achever !

La crise sanitaire sans précédent nous a conduit à remettre en question notre mode de vie : déplacements, travail, relations sociales…

Notre petite commune ne fait pas exception, les rassemblements habituels n'ont pu avoir lieu, notamment celui, traditionnel, ponctuant le changement de municipalité suite aux élections.

Nous avons cependant pu mener à bien les projets entrepris, avec certes un peu de retard sur les échéances prévues initialement. Vous trouverez dans ce bulletin les différents comptes rendus : travaux et aménagements à la salle des fêtes/mairie, adressage des habitations, accessibilité au cimetière.

Les travaux sur la voirie (surfaçage et fauchage) sont de la compétence de la communauté de communes (3CAG) qui en assure la réalisation mais nous veillons à conserver une action vers notre commune au regard des travaux à réaliser.

Le projet qui est à présent en discussion concerne le presbytère, qu'il faut réhabiliter pour permettre une location. Il conviendra ensuite de prévoir ce qui pourra être fait dans le bâtiment qui abritait la mairie.

En matière de communication, je vous relaie régulièrement par sms des informations, notamment les alertes météo provenant de la Préfecture du Gers. Si vous n'en êtes pas destinataire et que vous souhaitez les recevoir, n'hésitez pas à m'en informer pour que j'ajoute votre numéro dans mes contacts.

Vous pouvez également joindre chaque membre du conseil municipal sur son adresse mail (voir en dernière page) : nous sommes à vos côtés pour vous accompagner.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter le meilleur pour cette année 2021, prenez soin de vous et de vos proches.

Pierre DANOS

La vie du conseil municipal

« La nouvelle équipe municipale a été installée le 24 mai. »

Après le premier tour des élections municipales du 15 mars et en raison du confinement instauré à partir du 17 mars, le premier conseil municipal (élection du maire et des adjoints) n'a pu se réunir que le 24 mai.

La nouvelle équipe municipale a été installée à cette date, il a été décidé d'élire deux adjoints (il y en avait historiquement trois) afin de pouvoir, avec la même enveloppe budgétaire, indemniser l'ensemble des membres du conseil au prorata de leurs fonctions respectives.

Sept réunions ont été planifiées ensuite, permettant entre autres de désigner des délégués à différentes commissions externes, de décider divers investissements (voir par ailleurs) ainsi que de voter des textes de la communauté de communes (3CAG).

Le rythme des réunions du conseil municipal a été arrêté, elles se tiendront principalement tous les deuxièmes lundis de chaque mois. Vous pouvez retrouver les compte rendus sur le site web de la commune.

Résumé du budget : recettes

Chapitres		Désignation	Réalisé 2020
Investissement	10	FCTVA	13 095,00 €
	10	Taxe d'aménagement	5 952,75 €
	16	Emprunt	150 000,00 €
	13	Subventions	35 877,87 €
	001	Excédent d'investissement 2019	5 342,72 €
	Total investissement		210 268,34 €
Fonctionnement	13	Remboursement charges personnel	891,43 €
	70	Produits de services	647,29 €
	73	Impôts et taxes	66 668,72 €
	74	Dotations et participations	84 817,73 €
	75	Autres produits de gestion courante	15,09 €
	001	Excédent de fonctionnement 2019	324 902,05 €
	Total fonctionnement		477 942,31 €
	Total général		688 210,65 €

Infos diverses

- Lutte contre le bruit : par arrêté départemental, les travaux mécaniques bruyants (par exemple, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Les travaux agricoles sont soumis à un régime différent.
- Points de collecte des ordures ménagères : nous vous appelons à la vigilance lors du dépôt des ordures, les objets laissés au sol devant les conteneurs ne sont pas autorisés (pensons aux employés du SICTOM), les encombrants sont à déposer à la déchetterie de Samatan.
- Paniers Terra Ferma : le jardin d'insertion de Castillon-Savès propose ses livraisons de paniers tous les vendredis à la mairie (10€ pour le petit et 15€ pour le grand).
- Recensement de la population : suite à l'étude effectuée au début 2020 sur la commune, le nombre d'habitants de Lahas est fixé à 180.

« Nous vous appelons à la vigilance lors du dépôt des ordures... »

Travaux salle des fêtes et mairie

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, la salle des fêtes devait subir des modifications (accès et toilettes). Des travaux englobant la création d'une nouvelle mairie au sous-sol ont été entrepris.

Ils ont été terminés au cours de l'été, même si certaines levées de réserves n'ont pas encore été réalisées.

La salle des fêtes présente maintenant un point traiteur en deux parties (élaboration des plats et plonge) et des WC pour personnes à mobilité réduite.

Le bureau de la mairie ainsi qu'une salle d'archives ont été créés, l'ancien sous-sol de la salle des fêtes réaménagé pour accueillir des réunions (notamment du conseil municipal).

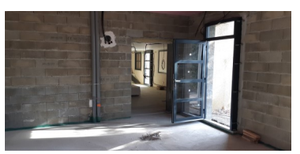

Vivre ensemble

COMITÉ des FÊTES en CAMPAGNE
Association

« Année blanche côté animations... »

Nous avons vécu une année blanche côté animations dans la commune.

Les vœux n'ont pas pu se tenir en janvier en raison des travaux à la salle des fêtes. Ensuite, les conditions sanitaires n'ont pas permis d'envisager de rassemblements. Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées avec la simple présence de quelques membres du conseil municipal, toutes les autres occasions de rencontres ont dû être abandonnées.

Lorsque nous pourrons nous réunir à nouveau, le comité des fêtes En Campagne pourra envisager de vous proposer diverses animations.

Le comité est toujours en quête de membres pour dynamiser son équipe et partager les idées. N'hésitez pas à prendre contact avec la présidente, Marjorie Lopez-Irala si vous souhaitez participer à l'élaboration des activités.

Les nouveaux habitants 2020

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles sur la commune :

- Xavier BROUILLON (à la Bouilloue)
- Swannie CHOPIN (au village)
- Irène et Emmanuel DEPRET (au Soulan du Château)
- Danièle et Jean-Paul GIAVARINI (au Soulan d'Engourdin)
- Nathalie TOPIN (à la Bouilloue)

Résumé du budget : dépenses

Chapitres		Désignation	Réalisé 2020
Investissement	2135	Travaux salle des fêtes et mairie	237 421,46 €
	2157	Adressage	2 388,00 €
	218	Aménagement mairie	5 592,61 €
	16	Remboursement capital emprunt	3 636,07 €
	66	Intérêts et frais de dossier emprunt	610,57 €
	Total investissement		249 648,71 €
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	24 824,49 €
	012	Charges de personnel	14 801,62 €
	014	Participation 3CAG	18 970,45 €
	65	Autres charges de gestion courante	67 953,55 €
	Total fonctionnement		126 550,11 €
	Total général dépenses		376 198,82 €

« Nous clôturons 2020 avec un excédent cumulé de 312 011,83 € .»

Quelques commentaires…

Ce résumé fait apparaître les grandes lignes du budget de la commune.

En dépenses, le chapitre important concerne les travaux de la salle des fêtes et de la mairie. Des équipements nouveaux ont été commandés pour aménager les nouveaux locaux, notamment la salle de réunion. Ceux du « point traiteur » de la salle des fêtes ont été votés mais leur installation n'interviendra qu'en 2021 et apparaîtront au prochain budget. L'adressage (réalisation par la société que nous avons missionnée) apparaît également, les panneaux ont été commandés en fin d'année et seront facturés en 2021.

Pour les recettes, le conseil municipal a décidé en mai de reconduire le taux des taxes locales directes. La dotation du fonds de concours de la 3CAG a été obtenue, elle s'élève à un peu moins du plafond possible de 7 000 €. Des subventions viennent également réduire l'investissement des travaux (environ 70 000 € au total).

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur ce budget.

Voirie

« Deux aménagements hydrologiques ont été mis en place... »

En 2020, des travaux de fond ont été réalisés suite au constat de points sensibles à forte rétention d'eau.

Deux aménagement hydrologiques ont été mis en place. Le premier est situé au lieu dit l'Espin et le second en contre-bas du Soulan du Château. C'est suite aux observations des riverains qu'il a été procédé à des restructurations de fossés et la création d'aqueducs. Ces interventions se sont faites désirer, nous le regrettons mais ces ouvrages demeurent onéreux et nécessitent des approches raisonnées. En effet, les riverains peuvent être fortement impactés par les nouvelles implantations. Le dialogue est privilégié au détriment de la rapidité d'exécution et nous remercions les propriétaires concernés pour leur compréhension.

Le réagréage de ces traversées de chaussée a été compliqué et reste imparfait, ceci d'une part dû au contexte sanitaire actuel et d'autre part à cause du manque de respect de certains usagers de la route…

La gestion de la voirie demeure un point stratégique pour notre commune. Aujourd'hui, les coûts d'interventions augmentent (acheminement des matériaux, coût de la main d'œuvre, technologies plus respectueuses de l'environnement mais moins résistantes aux aléas climatiques) alors que l'enveloppe globale reste stable. De ce fait, on constate une diminution des surfaces susceptibles d'être traitées. La commission Voirie de la 3CAG est tout à fait consciente de la situation et reste attentive à nos demandes. Nous, nous restons vigilants et réfléchis pour l'intérêt de tous.

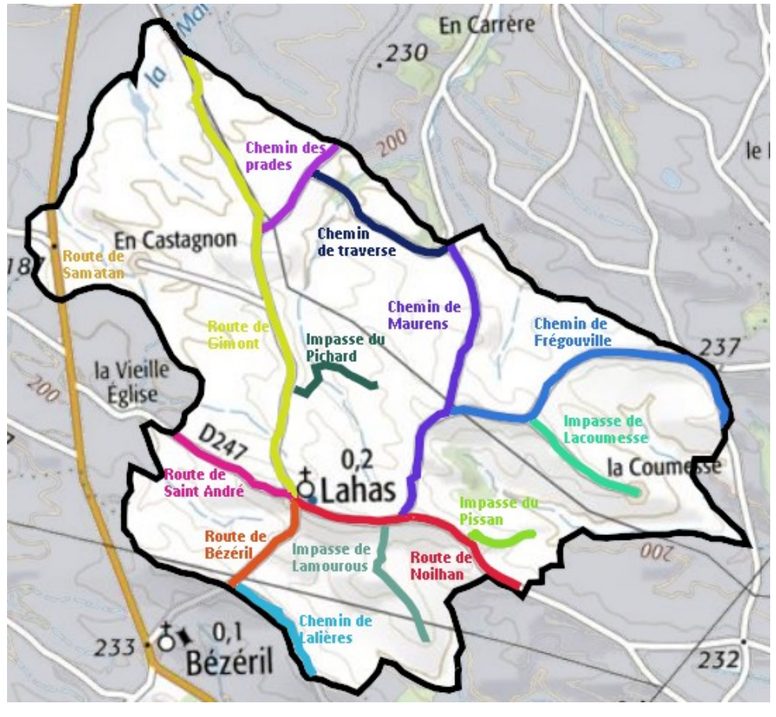

Adressage des habitations

Il est apparu nécessaire de mettre en place un adressage plus moderne des habitations. Il arrive que les secours ne parviennent pas à localiser le lieu d'une intervention, la distribution de colis s'avère souvent difficile.

Nous avons confié l'étude et la réalisation à une société locale, basée à Gimont. Toutes les maisons de la commune sont à présent géolocalisées et saisies dans la base IGN.

Le conseil municipal a choisi le nom des voies en optant pour une dénomination utilisant l'environnement proche. Les voies qui prennent leur origine au village sont appelées « route » et celles qui partent d'une route sont appelées « chemin ». Les routes ou chemins en direction d'un village alentour en prennent tout naturellement le nom. Enfin, les voies qui sont en cul de sac sont appelées « impasse » et leur nom est celui de la maison où elles se terminent.

Pour déterminer le numéro d'une habitation, on utilise la distance en mètres qui la sépare de l'origine de la voie. Si elle se trouve sur la gauche de la voie, le nombre est impair et si elle est sur la droite, il est pair. Par exemple, l'adresse de la mairie est 75 route de Saint André : elle est à gauche en partant vers Saint André, à 75 m du croisement au cœur du village. Il est à noter que vous pouvez conserver le nom de votre lieu-dit, en complément de cette nouvelle adresse qui devient la référence.

Les panneaux ont été commandés fin décembre, ils devraient être livrés fin février 2021. Nous installerons ceux des voies et vous distribuerons les numéros que vous apposerez sur votre boite aux lettres.

Pour les papiers officiels, seule la carte grise automobile est à modifier, la demande est à effectuer sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (https://ants.gouv.fr). Le changement d'adresse est gratuit pour les particuliers, vous recevez un coupon à coller sur la carte grise.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

« Le conseil municipal a choisi le nom des voies en optant pour une dénomination utilisant l'environnement proche. »

Exemple de plaque de rue.

Exemple de numéro d'habitation.